

La Rochelle  
Université

# Recueil des actes administratifs

■ n° 581

**30 avril 2026**

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

## Table des matières

### Arrêtés

Arrêté n° 2026-074 du 20 mars 2026 portant composition du jury de délivrance du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)

Arrêté n° 2026-135 du 24 mars 2026 portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans l'arrêté n° 2025-664 du 21 octobre 2025 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration

Arrêté n° 2026-153 du 1er avril 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration

Arrêté n° 2026-154 du 1er avril 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement

**Arrêté n° 2026-074 du 20 mars 2026 portant  
composition du jury de délivrance du diplôme d'accès  
aux études universitaires (DAEU)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, D. 613.6 et D. 613-15,  
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires, notamment son  
article 7,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury du diplôme d'accès aux études universitaires est composé pour l'année universitaire  
2025-2026 comme suit :

- > Stéphane Manson, Professeur des universités, Président
- > Olivier Corre, Professeur certifié
- > Virginie Maillot, Enseignante contractuelle
- > Malorie Guilbaud-Perez, Professeure certifiée

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera  
publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 mars 2026.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2026-135 du 24 mars 2026 portant rectification  
d'une erreur matérielle contenue dans l'arrêté n° 2025-664  
du 21 octobre 2025 portant délégation de signature du  
président de La Rochelle Université et modification de  
l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation  
de signature - Volet gouvernance et administration**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,  
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),  
Vu l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration,  
Vu l'arrêté n° 2025-664 du 21 octobre 2025 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration,

**ARRÊTE**

**Article 1 – Correctif**

Dans le troisième tableau de l'article 1 de l'arrêté n° 2025-664 susvisé, le SO « MPLS » est remplacé par « MPLS PC ».

**Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 24 mars 2026.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2026-153 du 1er avril 2026 portant  
délégation de signature du président de La Rochelle  
Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du  
30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet  
gouvernance et administration**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,  
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,  
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),  
Vu l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration,

**ARRÊTE**

**Article 1 – Délégation de signature financière**

Dans l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 susvisé, sont supprimées les lignes suivantes :

- > dans l'annexe – *Délégations de signature financière*, paragraphe 4.7.6 intitulé « Espace Culture/Maison de l'étudiant » :

Nom	Prénom	Qualité du délégataire	CRB	SO	Sous SO
DUHAMEL CADARD	ISABELLE	CO-DIRECTRICE PAR INTERIM	CRB10	CDA	
GRIGNON	JEROME	CO-DIRECTEUR PAR INTERIM	CRB10	CDA	

**Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 1er avril 2026.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2026-154 du 1er avril 2026 portant  
délégation de signature du président de La Rochelle  
Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du  
30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet  
composantes et départements d'enseignement**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses article L. 712-2 et L. 712-3,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,  
Vu les statuts du Pôle Licences Collegium,  
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,  
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle Université,  
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,  
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),  
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement,

**ARRÊTE**

**Article 1 – Délégation de signature financière**

Dans l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 susvisé, sont ajoutées les lignes suivantes :

- > dans l'annexe – Délégations de signature financière, paragraphe 2.4.2 intitulé « Délégations financières en lien avec les enseignements » *relatif aux Formations rattachées au Pôle Licences Collegium* :

Nom	Prénom	Qualité du délégataire	Service	CRB	SO	Sous SO
BRASSOUS	LAURENT	DIRECTEUR	DEPARTEMENT SHS	CRB11	LICENCES PROF	LP SIG LP PATRIM

**Article 2 – Délégation de signature financière**

Dans l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 susvisé, sont supprimées les lignes suivantes :

- > dans l'annexe – Délégations de signature financière, paragraphe 2.4.2 intitulé « Délégations financières en lien avec les enseignements » *relatif à Relations internationales, de l'Europe et de la Francophonie* :

Nom	Prénom	Qualité du délégataire	Service	CRB	SO	Sous SO
WATERMAN	DAVID	DIRECTEUR DE L'IUAP	DEPARTEMENT LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	CRB13	ACTIONS INTERNATIONALES	HYPQUITAINE IRS

- > dans l'annexe – Délégations de signature financière, paragraphe 2.4.2 intitulé « Délégations financières en lien avec les enseignements » *relatif à Formations rattachées au Pôle Licences Collegium* :

Nom	Prénom	Qualité du délégataire	Service	CRB	SO	Sous SO
CAROZZA	JEAN MICHEL	ENSEIGNANT CHERCHEUR GEOGRAPHIE – DIRECTEUR SHS PAR INTERIM – RESPONSABLE CMI & PARCOURS AGL MASTER SPE	COLLEGIUM	CRB11	LICENCES PROF	LP SIG LP PATRIM

**Article 3 – Mesures d'exécution et de publicité**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 1er avril 2026.

Le président

Gérard Blanchard